

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES**

Séance du 08 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, BAJERSKI Sophie, POULLIER Bernard, ROELENS Natasha, PIECHEL Christophe, DELPORTE Marie-Françoise, VANDRISSE Guillaume, MESKINI Julie, TAVERNIERS Benoit, ZWERTVAEGHER Florence, HERON Paul, DEGUISNE Cindy, HEBERT Grégoire, CHOMBART Pascaline, DEWAILLY Bruno, PARMENTIER Isabelle, LASCH Victor, BETOURNE Betty, THENG Jérémy, DUHEM Michelle, AUDUBERT Jean-Michel, GEERSEN Sophie, WEBER Camille, BENHADDOUCHE Selim, CAPPANNELI Claire, MORTELECQUE Denis

Excusés :

Avaient donné procuration :

M. ROLAND Eric à PIECHEL Christophe
M.DEMATHIEU Ludovic à M. BENHADDOUCHE Selim

Assistaient à la séance : Mme ROLAND Claire, Directrice Générale des Services.
Mme COOLEN Virginie, Secretariat Général

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mr HERON Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

N° 12

JEUNESSE

Convention Territorial Global (CTG) avec la CAF du Nord - Autorisation de signature
--

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 27

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 02 juillet 2026

Date de publication sur le site internet de la ville : 16 juillet 2026

Date de réception en préfecture : 16 juillet 2026

JEUNESSE

Convention Territoriale Global (CTG) avec la CAF du Nord -
Autorisation de signature

Préambule

La CAF du Nord propose à la commune de Sainghin-en-Weppes de développer un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles.

La Convention Territoriale Globale est une démarche partenariale qui a pour objectifs d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles ainsi que la mise en place de toute action favorable aux habitants dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

Sa signature conditionne le versement des bonus territoires en complément des prestations de service.

La Convention Territoriale Globale couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'intervention suivants :

- Enfance ;
- Jeunesse ;
- Parentalité ;
- Animation de la vie sociale ;
- Handicap.

Le diagnostic et le plan d'actions seront formalisés par la collectivité avec l'aide des services de la CAF du Nord et un comité de concertation sera mis en place.

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Considérant la proposition de la CAF du Nord à la commune de Sainghin-en-Weppes de développer un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé.

Considérant que la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la Caisse d'Allocations Familiales constitue un outil stratégique de pilotage et de développement des politiques familiales sur le territoire, et que celle-ci arrive à son terme, il est proposé d'en assurer le renouvellement afin de poursuivre les engagements et actions partenariales engagés avec la CAF.

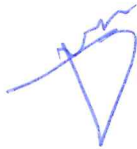
Ayant entendu l'exposé de ROELENS Natasha, Adjointe,
Après en avoir délibéré ;

DECIDE, A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (22 voix pour, 7 abstentions)

- **DE SIGNER** la Convention Territoriale Globale avec la CAF du Nord,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement afin de garantir le paiement pour les équipements concernés, gérés par la collectivité ou ses prestataires.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Secrétaire de Séance
Paul HERON



Le Maire,
Matthieu CORBILLON

